



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

PV du CA du Mardi 18 octobre 2022

Présents par zoom : P. Aloupis, J. Angelergues, J.-L. Baldacci, C. Baruch, I. Béguier, P. Blayau, J. Boulanger, D. Bourdin, A. de Cazanove, E. Chervet, N. Franck, P. Krzakowski, A. Gibeault, M. Gibeault, M.L. Léandri, I. Martin -Kamieniak, F. Moggio, S. Pons-Nicolas, D. Ribas, A. Rosenberg, A. Sitbon, H. Suarez-Labat, G. Welsh

Excusé : P. Denis,

Invités présents par zoom : J. Chambrier, M. Loukomskaïa ; M. Picco, E Sparer

Invité absent : R. Roussillon

Début de la Séance à 21h11

Il serait préférable que les documents élaborés pour soutenir les réflexions des administrateurs soient envoyés plus tôt que la veille du CA. La Secrétaire générale demande que le bureau soit excusé de ce retard, dans une période de contraintes diverses.

1/ Approbation du PV du CA du 20 Septembre :

Le PV du CA est approuvé à l'unanimité

2/ Quatre demandes d'agrément sont examinées :

Nathalie Josefowicz,
Elise Cazade,
Benoit de Changy,
Caroline Lebrun

Ces collègues sont agréés, et le CA leur souhaite la bienvenue.

3/ Réflexions sur le CST

Le débat est lancé pour échanger des propositions et des perspectives afin que se construise un nouveau CST.

Marina Loukomskaïa, seule élue au CST lors des dernières élections, a concrétisé la permanence d'un CST, en étant invitée et en participant à tous les CA de cette dernière mandature.

Cette période de latence a été salutaire pour réimaginer le CST de demain.

Lors d'un précédent échange au CA, il avait été rappelé que le CST ne constituait pas un « contre-pouvoir », dans une logique de bicamérisme qui ne correspond pas à la vie institutionnelle de la SPP ; la conception du CST pourrait être par exemple celle d'une instance qui prend en charge l'étude de certains dossiers ; le CA pourrait bénéficier de ces études, par

exemple sous forme de rapports bien documentés et circonstanciés que le CA n'a pas le temps d'élaborer, et qui manquent pour soutenir des décisions éclairées. Une illustration pourrait en être les questions que se pose le CA en ce moment sur l'opportunité d'une position officielle de la SPP relative aux réponses médicales et chirurgicales aux problématiques de la transidentité ; le CST aurait-il pu aider les administrateurs en préparant un dossier complet sur cette actualité ? Une autre proposition revient, celle de pouvoir s'adresser aux membres du CST pour proposer des commissions « ad hoc » auxquelles le CA recourt assez souvent ? Commissions ad hoc qui pourraient réunir des collègues élus du CST et d'autres, non pas élus mais nommés par le CA. L'idée partagée est double : d'une part, celle d'un CST dont les délibérations alimentent les débats du CA, d'autre part – mais cela est cohérent avec la première idée – deux instances qui fonctionnent ensemble, ce qui suppose des liens réguliers et nourris. On insiste sur la possibilité qu'a le CST d'un temps long pour la réflexion, temps difficile pour le CA.

Le CST a également le pouvoir de se saisir de questions qu'il souhaite étudier.

Le Règlement intérieur de la SPP prévoit que le CST délibère sur toutes les questions relatives aux activités de la Société. Le bureau lui communique les questions prévues à l'ordre du jour des prochains CA, ainsi que les informations nécessaires à leur étude.

Le RI est donc très peu précis, et les administrateurs se demandent s'il faudrait reformuler la mission du CST dans le RI, ce qui a l'inconvénient d'une démarche très lourde et chronophage. Dans le fond, la première mission du prochain CST ne sera-t-elle pas précisément de réfléchir à l'usage optimum du CST pour la SPP ? Qu'il puisse s'occuper par exemple de reprendre le RI en particulier en reprenant l'article sur le CST pour rendre utile le CST. Les administrateurs préconisent de communiquer de façon ample autour de la prochaine élection du CST, pour motiver les collègues qui ont envie de travailler sur ces questions.

L'idée émerge que la prochaine lettre de la Présidente précise la réflexion en cours au CA sur le CST, motivant des candidatures au CST. Ceci sans engager ni le futur CA, ni le futur CST qui devra trouver ses modalités de fonctionnement avec le futur CA.

Il est réévoqué la question de reprendre l'étude du questionnaire élaboré par le CST 2019-2021. Mais les données sont maintenant anciennes, et l'idée n'est pas retenue par le CA.

4/ Projet de Séminaire d'initiation à la pensée Freudienne

Présentation du projet dont l'ébauche a été envoyée aux membres du CA et à ce PV.

L'enseignement de la théorie psychanalytique à l'Université, aussi bien en médecine qu'en psychologie, se raréfie. Ce projet envisage de sensibiliser à la théorie psychanalytique et à son étude des jeunes professionnels intéressés et curieux de rencontrer des psychanalystes au travail. Pendant 2 ans, une étude des textes de Freud et des grands classiques serait proposée à un groupe de jeunes professionnels déjà engagés dans un travail analytique. L'objectif serait de leur donner le goût d'aller plus loin et de demander l'entrée à l'Institut.

Une discussion assez vive s'engage sur le danger de confondre cette offre avec une formation dont pourraient se prévaloir les participants. Cette proposition serait-elle une formation au rabais ? Comment alors continuer à étendre les projets de diffusion de la théorie et de la pensée psychanalytique vers le monde "profane" ? N'est-ce pas déjà l'objectif de toutes les activités ouvertes de la SPP, des conférences ouvertes au colloques publics ? Il est à nouveau rappelé que les petits groupes de pratiques cliniques qui ont eu bien du mal à se mettre en place, ont permis à un nombre significatif de jeunes collègues de faire leur demande de formation.

La crainte est exprimée de voir ce projet se confondre avec les activités de l'Institut. D'autre part, la préoccupation de proposer une alternative à la diminution dramatique des enseignements théoriques à l'Université et de prendre une place dans l'ouverture vers un public pas encore spécialisé se fait aussi entendre fortement. L'intensité des débats, l'écart entre les différents points de vue indiquent que le projet nécessite un approfondissement avant de revenir à l'ordre du jour d'un prochain CA.

5/Qualiopi (Voir le document joint)

Une première réunion a eu lieu avec la société Qualiview Conseil (E. Beddock, Y. Gavarret, A. Rosenberg P. Alloupi P. Krzakowski, et J. Boulanger et la Directrice de Qualiview et notre interlocutrice privilégiée.)

Il va d'abord y avoir un temps de diagnostic, puis un temps d'accompagnement jusqu'à la mise en conformité, puis après sera fait un Audit en blanc, dans la situation réelle de l'audit, tout cela jusqu'à l'audit en lui-même qui sera fait par une autre société, qui donnera ou non la qualification.

Pour définir le diagnostic, il a été décidé de mettre dans le champ des activités ressortant de la certification Qualiopi : CPLF, Colloque du Président, Colloque de la RFP, Les Débats, Les Conférences ouvertes. On enlève de ce périmètre tout ce qui touche les instituts et la formation.

Le travail sera d'élaborer les questionnaires d'évaluation pour ces 5 activités. Les activités devront répondre à 32 indicateurs qui définiront précisément les procédures que ces activités devront suivre pour être remboursées par les organismes de formation permanente.

Pour le CPLF, Qualiopi pourrait-il ne concerner que les congressistes qui viennent de la formation professionnelle permanente, pour lesquels on pourrait imaginer un atelier spécifique qui permette de mettre en œuvre les démarches exigées par Qualiopi ? Il apparaît qu'en effet, la réponse aux questionnaires de Qualiopi n'est obligatoire que pour ce public-ci.

En réponse à la question de savoir si les actualisations à prévoir ensuite seront une routine ou un vrai travail de réévaluation, il est précisé que le dispositif est évolutif : là nous en sommes au programme 2023 ; cela pourrait s'étendre à d'autres activités.

C. Baruch remercie le groupe de tout ce travail qui va se poursuivre.

6/ Texte sur la proposition d'un texte relatif aux traitements médicaux et chirurgicaux de la dysphorie de genre

Le petit groupe a rédigé cette proposition, qui n'était pas facile à écrire. J. Boulanger a lui aussi un texte qu'il propose au débat.

Il est signalé que nous ne devons pas avoir de position moralisante, mais ici, dans le texte proposé par les collègues, ce n'est pas l'enjeu ; il s'agit d'alerter face à une situation qui nous inquiète. Primum non nocere : Or ces interventions médicales pour les enfants et adolescents nécessitent une position d'alerte.

Le dernier passage de ce court texte est un peu confusionnant, du fait de la présence de la référence à l'homosexualité.

Les avis divergent sur la nécessité que la SPP prenne position, sur ce sujet comme sur d'autres sujets de société. La crainte est que nous soyons associés à des partis fanatiques anti-

homosexuels, et que nous déclençons des mouvements violents à notre rencontre. Est-il nécessaire de se prononcer maintenant, alors que le débat est particulièrement houleux dans le socius. Plusieurs administrateurs souhaiteraient que le temps long de la réflexion soit pris avant un communiqué, alors que nous ne disposons pas de toutes les informations.

D'autres vont à l'inverse défendre que la question transgenre n'est pas un choix de société. Le problème actuel est que nous risquons d'être attaqués si nous prenons en thérapie un petit enfant transgenre s'il est déprimé, cela devient punissable avec le dernier article de loi, puisque cela serait considéré comme une thérapie de conversion. Il faut que nous disions que les enfants doivent être mis à l'abri de manœuvres médicales et chirurgicales. Prendre une position simple et publique est important et doit s'assortir de nos réflexions internes profondes.

D'un autre côté, il est fait remarquer que le nombre de modifications corporelles qui sont réellement engagées est en réalité assez faible.

Un texte alternatif est proposé à la réflexion. « La SPP est très attentive aux études sur le genre, études qui sont aujourd'hui encore en pleine évolution. Elle est radicalement étrangère à toute forme de thérapie, médicale, chirurgicale ou psychothérapeutique qui viserait la « conversion » d'une identité en particulier à propos de mineurs...présentant des dysphories de genre ».

Aucun texte ne paraissant encore suffisamment consensuel, l'adoption d'un texte est repoussée au prochain CA.

7/ Informations

Dates des CA préparatoires à l'AG :

17 janvier

31 janvier

7 mars

AG le 13 mars 2023.

Fin de la séance à 23h14.

Anne Rosenberg
Secrétaire Générale

Marie-Laure Léandri
Secrétaire Générale Adjointe